

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

DELIBERATION N°2020.00334

PORTAGE DE LA CANDIDATURE LIGERIENNE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT » (SPPEH)

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 13 novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 65

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 68

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Bernard BONNET donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Georges HALLARY,

M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 25 novembre 2020

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20201119-02020002940

DATE D'APPÊCHAGE: 25 novembre 2020

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 19 NOVEMBRE 2020

PORTAGE DE LA CANDIDATURE LIGERIENNE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DE L'HABITAT » (SPPEH)

Saint-Etienne Métropole est engagée dans un projet ambitieux de transition énergétique à travers son Plan Climat Air Energie Territorial et le dispositif Territoire à Energie Positive. Le résidentiel est le deuxième secteur le plus consommateur d'énergie et représente une facture énergétique d'environ 1 600 € par an et par ménage.

La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 a introduit dans le Code de l'Energie la notion de Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), service assurant « l'accompagnement des consommateurs souhaitant diminuer leur consommation énergétique. Il assiste les propriétaires et les locataires dans la réalisation des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement et leur fournit des informations et des conseils personnalisés. »

Dans la Loire, c'est la Plateforme Locale de la Rénovation Energétique Rénov'action'42 qui assure cette mission. Rénov'actions42 offre à tous les ligériens une porte d'entrée unique pour tout projet de rénovation énergétique. L'ALEC42 (Agence Locale de l'Energie et du Climat), outil mutualisé de toutes les collectivités de la Loire, en est l'opérateur technique.

Saint-Etienne Métropole s'est engagée par délibération du 17 septembre 2020 à contribuer financièrement aux activités d'ALEC42 à hauteur de 0,70 € par an par habitant pour trois ans.

Financement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)

A l'échelle nationale, un programme de financement appelé « SARE » (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) a été lancé. Ce programme constitue un dispositif de financement mobilisant des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

Le programme « SARE » ambitionne de massifier les travaux de rénovation performante des bâtiments pour les particuliers et les professionnels (locaux tertiaires privés de moins de 1 000 m²), en finançant le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.

A l'échelle régionale, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée en tant que « porteur associé » du programme « SARE », déclinant et cofinçant localement ce programme. Ainsi, la Région a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) » à destination des collectivités locales, favorisant notamment les dynamiques départementales.

Les candidatures doivent être déposées avant la fin de l'année 2020 pour pouvoir bénéficier de financements à partir du 1^{er} janvier 2021, et ce pour une durée de 3 ans.

La Région contribue financièrement au programme « SARE » via 4 primes. Enfin, à l'échelle infra régionale, les territoires faisant acte de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) » doivent s'engager à une participation financière des EPCI à hauteur de 0,50 € par habitant et par an minimum.

Candidature et structuration du SPPEH ligérien

Afin de pérenniser les dispositifs d'accompagnement opérationnels qui existent d'ores et déjà sur le territoire et qui bénéficient d'une notoriété importante (Rénov'actions42 pour les particuliers et le dispositif « Energie Durable dans les Entreprises de la Loire EDEL » pour le tertiaire privé), et aussi d'assurer une cohérence et une cohésion départementale nécessaires et indispensables, une unique candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat » sera portée pour l'ensemble des EPCI de la Loire.

Afin de garantir la cohésion et la solidarité territoriale, le Département de la Loire a accepté de poursuivre son rôle de chef de file et agrégateur ligérien pour le dépôt du dossier de candidature et la gestion des enveloppes financières à la condition que les dépenses correspondantes soient exclues du pacte financier.

La gouvernance du SPPEH ligérien s'appuiera sur différentes instances existantes :

- Comité de pilotage : instance décisionnelle se réunissant une fois par an et mobilisant les élus des EPCI et du Département de la Loire, les représentants des professionnels de l'immobilier et du bâtiment partenaires, les partenaires institutionnels ;
- Comité technique : instance de concertation et d'échange réunissant deux fois par an les techniciens des EPCI et du Département de la Loire, les représentants des professionnels de l'immobilier et du bâtiment partenaires, les partenaires institutionnels.

L'ALEC42 sera l'opérateur technique du SPPEH.

Les objectifs et enjeux stratégiques qui seront définis dans la candidature s'appuieront à la fois sur l'expérience et la notoriété acquises ses dernières années par Rénov'actions42, et sur les dynamiques territoriales observées en termes de rénovation énergétique.

Les EPCI participeront financièrement au SPPEH en reversant 0,50 € par habitant et par an directement à l'ALEC42. Cette participation financière sera intégrée dans la convention annuelle établie entre chaque EPCI et l'ALEC42, qui prévoit déjà une contribution à hauteur de 0,70 € par habitant et par an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **mandate le Département de la Loire pour être l'agrégateur départemental et porter la candidature ligérienne à l'appel à manifestation d'intérêt « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) »,**

- approuve l'engagement de la collectivité dans le programme « SARE » pour une durée de 3 ans,
- acte la mise en œuvre opérationnelle du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat par l'ALEC42,
- acte la participation active de la collectivité dans les instances techniques et politiques du SPPEH,
- acte l'engagement de la collectivité dans la communication et la promotion du service mis en place,
- approuve la participation financière de l'EPCI au SPPEH, à hauteur de 0,50 € par habitant et par an, directement reversée à l'ALEC42 tel que prévu par la convention trisannuelle signée précédemment entre l'EPCI et l'ALEC,
- la dépense correspondante sera imputée à la section de fonctionnement du développement durable des exercices 2021-2021 et 2022 2016.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU